



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROZIER EN DONZY

Séance du 15 octobre 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Date de la convocation : 11.10.2024

Date d'affichage : 11.10.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze octobre à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier BERNE, Maire.

**Présents :** BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne

**Absents et excusés :** BABEL Anne, DESLOIR Bernard, GAY Arlette

**Secrétaire de séance :** BANCEL Béatrice

### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2024

Décision du Conseil Municipal (Pour : 11 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

### 2. DOSSIERS D'URBANISME EN COURS

Déclaration d'intention d'aliéner	Entreprise THOMAS (terrain) BRULAS Hervé et CHARMILLON Anne (terrain)
Déclarations préalables accordées ou tacites	SUDRE Lionel : Installation d'une pergola et panneaux photovoltaïques (15 Place Fuseau) SCI CHELISA – M. GUILLOT Clovis : Création d'une ouverture (9 Rue Saint Roch) EDF ENR pour le compte de DANS Frédéric : Installation panneaux photovoltaïques (190 Chemin de la Rivière)
Déclarations préalables en cours	FOURNEL Jean-Luc : Création d'ouverture et terrasse (92 Rue de la Fraternité) ARHIMI Assou : Isolation par l'extérieur, installation chauffe-eau solaire (221 Rue du Grenouiller) BATIR ET LOGER – M. GARCIA Franck : Remplacement toiture (MAPA – 87 Rue du Tilleul) POULLY Bertrand : Installation d'une pergola (51 Impasse des écoliers)
Déclarations préalables refusées	
Permis accordés ou tacites	MOULIN Mario et GINOT Marie : Extension habitation, modification ouvertures et construction d'un abri voiture (414 Route des Chalets) BONNEFOY Luc : Modificatif permis de construire : remplacement couverture et ouvertures (439 Route des Chalets)
Permis en cours	LEROI Nicolas : Construction d'une maison individuelle (249 Impasse des Tisserands) CHENEL Hervé : Construction d'un abri voiture (517 Chemin Le Thomas)

### 3. VOTE DES TARIFS COMMUNAUX - Délibération n° 2024D501

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** de fixer les tarifs communaux comme suit, à compter du **01/01/2025** :

#### **I – LOCATION DE SALLES**

LOCATION SALLE COMMUNALE		2024	2025
ROZIEROIS	Location 1 jour - semaine	180 €	180 €
	Location 2 jours	230 €	240 €
	Apéritif	65 €	65 €
	Forfait ménage	90 €	90 €
EXTERIEUR	Location 1 jour - semaine	310 €	320 €
	Location 2 jours	380 €	400 €
	Apéritif	80 €	80 €
	Forfait ménage	90 €	90 €

Vaisselle manquante ou cassée : 2.50 €  
 Pour Roziérois et extérieurs : caution salle 500 € - caution ménage 90 €  
 Le règlement sera adapté en fonction des nouveaux tarifs.

LOCATION SALLE AMICALE LAIQUE		2024	2025
ROZIEROIS	Location Associations	160 €	160 €
	Location Classes Jeunes	250 €	250 €
	Location week-end	300 €	300 €
	Forfait ménage	110 €	110 €
EXTERIEUR	Location week-end	450 €	450 €
	Forfait ménage	110 €	110 €

Pour Roziérois et extérieurs : caution salle 1.000 € - caution ménage 250 €  
 Le règlement sera adapté en fonction des nouveaux tarifs.

LOCATION GYMNASSE LEON COQUARD		2024	2025
Associations Roziéroises		315 €	315 €
Particuliers Roziérois			

LOCATION SALLE JEANNE D'ARC		2024	2025
Roziérois / journée		40 €	40 €
Roziérois /apéritif		20 €	20 €

Une location gratuite par an est accordée aux associations de la commune, sur une des 4 salles proposées à la location.

## II – LOCATION DE GARAGES

GARAGES		2024	2025
Location garages/mois		30 €	30 €
Location emplacements/an		22,50 €	22,50 €

## III – CONCESSIONS CIMETIERE – COLUMBARIUM – JARDIN DU SOUVENIR

cf. règlement du 08/07/2009

CONCESSIONS CIMETIERE		2024	2025
Emplacement simple (environ 2,5 M <sup>2</sup> )		180 €	190 €
Emplacement double (environ 5 M <sup>2</sup> )		280 €	290 €
Emplacement triple (environ 7,5 M <sup>2</sup> )		380 €	390 €
Emplacement quadruple (environ 10 M <sup>2</sup> )		480 €	490 €
Columbarium (case 1-2 urnes y compris 1 plaque vierge)		540 €	550 €
Columbarium plaque supplémentaire vierge		60 €	65 €
Jardin du Souvenir (une plaque vierge)		80 €	85 €

## IV – DROITS DE PLACE

DROITS DE PLACE		2024	2025
Forains (fête) – Prix au M <sup>2</sup> quel que soit la surface		0,70 €	0 €
Petits cirques et marchands ambulants		25 €	25 €
Grands cirques / complexe sportif		125 €	125 €
Camion pizza		39 €/ trim	39 €/ trim
Marché banc simple / abonnés – Prix au ml		0,18 €	0,18 €
Marché banc simple / non abonnés – Prix au ml		0,35 €	0,35 €
Marché banc double / abonnés – Prix au ml		0,23 €	0,23 €
Marché banc double / non abonnés – Prix au ml		0,40 €	0,40 €

## V – AFR – PERISCOLAIRE

cf délibération du 06/12/2016 et convention du 12/12/2016

AFR - PERISCOLAIRE		2024	2025
Forfait occupation locaux/an (frais de fonctionnement : chauffage, éclairage, eau...)		3.000 €	3.000 €

## VI – ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT	2024	2025
Participation Assainissement Collectif ; constructions nouvelles et constructions existantes	2.000 €	2.000 €

## VII – DIVERS

DIVERS	2024	2025
Jetons de chauffage	4 €	4 €
Déchets sauvages – Animaux errants – Nuisances sonores – déjections canines	150 €	150 €
Déchets sauvages – Animaux errants – Nuisances sonores – déjections canines / Récidive	450 €	450 €

*Décision du Conseil Municipal (Pour : 11 / Contre : 0 / Abstentions : 0)*

### **4. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES - Délibération n° 2024D502**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de remplacer les abris voyageurs situés « Le Creux » et « Rue de la Petite Bruyère ».

La Région Auvergne-Rhône-Alpes finance intégralement la fourniture et la pose d'abris voyageurs et subventionne à hauteur de 80 % la dalle béton des abris.

Une dalle béton est nécessaire uniquement à l'emplacement « Le Creux », elle sera réalisée par l'entreprise SOROC pour un montant de 2.450 € HT.

*Décision du Conseil Municipal (Pour : 11 / Contre : 0 / Abstentions : 0)*

### **5. ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CLUB DES JEUNES – Délibération n° 2024D503**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande de subvention de la part du Club des Jeunes.

M. le Maire explique que le Club des Jeunes organise une tombola, le tirage au sort sera effectué lors de la représentation théâtrale en leur faveur.

M. le Maire propose donc d'allouer au Club des Jeunes une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 €, afin de financer le premier lot de la tombola.

*Décision du Conseil Municipal (Pour : 11 / Contre : 0 / Abstentions : 0)*

### **6. LANCEMENT MARCHÉ PUBLIC : RENOVATION EXTENSION DE LA SALLE DE L'AMICALE LAIQUE – Délibération n° 2024D504**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de conclure un marché public pour les travaux de rénovation et d'extension de la salle de l'Amicale Laïque.

M. le Maire rappelle que le projet a pour objectif :

- de rénover le bâtiment actuel en rapport avec les usagers et leurs besoins.
- d'offrir une nouvelle image du bâtiment tout en conservant la structure et le volume de la salle existante et en créant une extension.
- de moderniser le bâtiment dans le respect des performances énergétiques et des normes d'accessibilité aux personnes handicapées en vigueur.

M. le Maire indique que le coût global prévisionnel est estimé à 1.021.900,00 € HT, incluant 54.900,00 € HT des panneaux photovoltaïques pris en charge par le SIEL-TE-LOIRE.

*Décision du Conseil Municipal (Pour : 11 / Contre : 0 / Abstentions : 0)*

### **7. BILAN TRIENNAL DE L'ETAT DU ZERO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN) – Délibération n° 2024D505**

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Climat et Résilience »,

Monsieur le Maire expose :

La loi Climat et Résilience, adoptée en 2021, a fixé à la France l'objectif d'atteindre la "Zéro Artificialisation Nette des sols" (ZAN) en 2050. Pour concrétiser cette ambition par étapes, un objectif intermédiaire a été défini : réduire de moitié la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) sur la période 2021-2031 par rapport à la décennie précédente.

L'ensemble des collectivités territoriales est concerné par la poursuite de cet objectif. La sobriété foncière doit être au cœur de la stratégie d'évolution des territoires, le foncier étant reconnu comme une ressource limitée.

Dans le cadre de cet objectif, et comme le prévoit l'article L. 2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit produire et adopter en conseil municipal un rapport local de suivi de l'artificialisation des sols trois ans après l'entrée en vigueur de la loi. Ce premier rapport porte sur la période 2011-2022. Il est présenté en annexe de la présente délibération.

Ce rapport est l'occasion de porter le sujet de la sobriété foncière et de l'artificialisation dans le débat, de présenter la trajectoire en cours et de déduire le positionnement de la Commune de Rozier-en-Donzy par rapport à cet objectif.

Ce rapport doit ensuite être à nouveau produit à minima tous les trois ans afin de mesurer et suivre la trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols sur le territoire.

Monsieur le Maire demande l'adoption de ce rapport au Conseil Municipal

*Décision du Conseil Municipal (Pour : 11 / Contre : 0 / Abstentions : 0)*

**8. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST POUR LE PROJET DE RENOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE DE L'AMICALE LAIQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE - Délibération n° 2024D506**

**RAPPEL et REFERENCE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en son article L 5214-16 V,

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Forez-Est n° 2021.006.10.03 en date du 10 mars 2021 portant reversement des Certificats d'Economie d'Energie aux communes

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Forez-Est n° 2021.036.19.05 du 19 mai 2021 portant création d'un fonds de concours aux communes pour les travaux de rénovation énergétique,

Vu l'adhésion de la commune de Rozier-en-Donzy au Service d'Assistance à la Gestion Energétique du SIEL,

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours validé par la décision n° 75-2020 du Président de la Communauté de Communes de Forez-est en date du 20 mai 2020,

Vu le projet de rénovation et extension de la salle de l'Amicale Laïque,

**MOTIVATION et OPPORTUNITE**

Considérant qu'afin de financer la réalisation d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés,

Considérant que

- Le montant du fonds de concours versé par la Communauté de Communes ne peut excéder la part du financement assurée par la commune, hors subventions
- La commune, maître d'ouvrage, doit prendre en charge au minimum 20 % du financement du projet (art L1111-10 – III- du CGCT)
- La Communauté de Communes vérifie la légalité des fonds de concours sollicités : la commune doit lui adresser les justificatifs des dépenses.

**PROPOSITION**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

**DE SOLLICITER** le versement d'un fonds de concours de 5.000 € dans le cadre du programme TEPCV pour des travaux de rénovation énergétique des bâtiments, sur l'enveloppe 2024 du budget de la Communauté de Communes de Forez-est, sur les travaux ci-dessous :

DEPENSES (HT)		RECETTES	
INTITULE	MONTANT	INTITULE	MONTANT
Travaux :	967.000 €	REGION	150.000 €
Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) + Coordination Sécurité Protection Santé (SPS) + Etude de sol :	110.000 €	DEPARTEMENT	100.000 €
Mobilier /Cuisine :	50.000 €	FONDS DE CONCOURS CCFE	5.000 €
Jeux extérieurs	15.000 €	RESTE A CHARGE	887.000 €
TOTAL	1.142.000 €	TOTAL	1.142.000 €

*Décision du Conseil Municipal (Pour : 11 / Contre : 0 / Abstentions : 0)*

**9. CCFE : MODIFICATION DES STATUTS POUR LE PRISE EN COMPTE DE LA NOUVELLE ADRESSE DE SON SIEGE SOCIAL – Délibération n° 2024D507**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5 et L.5211-20,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Forez-Est, dans leur dernière rédaction issue de l'arrêté préfectoral du 8 avril 2024,

Vu la délibération n° 2024.005.26.09 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2024 approuvant la modification des statuts de de la Communauté de Communes Forez-Est afin d'y intégrer la nouvelle adresse de la collectivité, au 6 place Paul Larue à FEURS,

Considérant que cette modification doit également être approuvée par le Conseil Municipal de chaque commune membre de la CC Forez-Est dans les trois mois de sa notification (à défaut de délibération dans ce délai sa décision est réputée favorable),

Monsieur le Maire propose d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est pour y mentionner la nouvelle adresse du siège social de la collectivité.

*Décision du Conseil Municipal (Pour : 11 / Contre : 0 / Abstentions : 0)*

**10. ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST – Délibération n° 2024D508**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes de Forez-Est, conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il présente à l'assemblée ce rapport et informe qu'il est à la disposition des élus et des administrés sur le site de Forez-Est : [www.forez-est.fr](http://www.forez-est.fr).

Conformément à l'article L5211-39 précité du Code Général des Collectivités Territoriales et ouï cet exposé, le Conseil Municipal prend acte de la communication par le Maire de ce rapport.

*Décision du Conseil Municipal (Pour : 11 / Contre : 0 / Abstentions : 0)*

**COMPTE RENDU DIVERSES COMMISSIONS ET POINTS DIVERS**

**Commission CME (Conseil Municipal Enfants) :** 2 enfants ont été présents à la passation de commandement des pompiers.

**Commission Sport :** M. Johan FORISSIER, conseiller, explique que « ROzier Sport Ensemble » (ROSE) continue sur certaines disciplines (vélo, randonnée, running), un nouvel horaire sera proposé.

Le club de foot Forez Donzy fusionne avec Finerbal (Balbigny-Nervieux), le club s'appellera désormais AS FOREZ ROANNAIS.

**Commission École/AFR :** Mme Béatrice BANCEL, conseillère informe qu'elle a accompagné les agents de cantine pour une visite des locaux d'API RESTAURATION (nouveau traiteur cantine).

Mme Nicole RIVOLLIER, adjointe, explique qu'à la suite de l'Assemblée Générale du Sou des écoles du 19 septembre 2024, un nouveau bureau a été élu : Meggy JACQUEMOT, Stéphanie BERNARD – Présidentes / Johanne NICOLAS, Charlotte BONNEFOND – Trésorière / Marlène BEAUGENT, Candice ROCHE-RIVOLLIER – Secrétaires.

**Commission Evènements :** Les festivités de Noël auront lieu le 20 décembre sur la place du Marché, une participation de l'ensemble des associations est demandée.

Commémoration du 11 novembre à 11h00

**Commission CCAS :** Mme Nicole RIVOLLIER, adjointe, informe que le repas du CCAS aura lieu le 30 novembre 2024 et pour les personnes n'ayant pas choisi le repas, les bons cadeaux seront remis le 13 décembre suivi d'un goûter.

**Points divers :**

M. Sylvain SERVY, adjoint, présente le bilan des consommations et des dépenses énergétiques hors éclairage public du SAGE. La consommation électricité a diminué, mais le coût a augmenté.

M. le Maire informe que SUEZ va procéder au changement des compteurs d'eau de l'ensemble de la population courant 2025 pour réaliser la télérelève. Deux boîtiers de correspondance seront installés (clocher de l'église et château d'eau).

M. le Maire informe que la crèche aura bientôt de nouveaux locaux (début de construction 2025).

La séance est levée à 23h05.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 04 décembre 2024.

La Secrétaire de séance  
Béatrice BANCEL



Le Maire  
Didier BERNE

